



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, se sont réunis à 20h15 à la salle du Conseil, 11 Grande Rue - 25550 Saint-Julien-Lès-Montbéliard, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire le 26 mai 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : Altmeyer Antonia, Hervé Boillot, Morf Frédérique, Perrey Eric, Pétrequin Jean-Mary, Pétrequin Stéphane.

**Etaient excusés** : Bunod Claudine, Klinguer Marie-Pierre, Onffroy de Verez Martin, Moine Dominique, Zinck Florence.

Klinguer Marie-Pierre donne pouvoir à Stéphane Pétrequin.

**Président de séance** : Pétrequin Stéphane

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire présente l'ordre du jour de la séance, qui comprend les points suivants :

### **Elections sénatoriales**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué et de 3 suppléants, afin de voter pour les sénatoriales le dimanche 27 septembre 2026.

Ouverture du scrutin à 20h15, désignation des membres du bureau, il est composé de M. le Maire, les 2 plus jeunes conseillers Mme Morf Frédérique et M. Boillot Hervé et des 2 plus âgés Mrs Perrey Eric et Pétrequin Jean-Mary et la secrétaire Mme Altmeyer Antonia.

#### **Election du délégué :**

##### Le candidat :

- Pétrequin Stéphane

Nombre de votant : 7  
Nombre de bulletin : 7  
Nombre de bulletin nuls : 0  
Nombre de bulletin blanc : 0  
Suffrages exprimés : 7  
Majorité absolue : 4

##### Résultat :

- Pétrequin Stéphane : 7 Voix

M. Pétrequin Stéphane élu au 1<sup>er</sup> tour.



**Election des suppléants :**

Les candidats :

- Perrey Eric
- Boillot Hervé
- Altmeyer Antonia

Nombre de votant : 7  
Nombre de bulletin : 7  
Nombre de bulletin nuls : 0  
Nombre de bulletin blanc : 0  
Suffrages exprimés : 7  
Majorité absolue : 4

Résultats :

- Perrey Eric : 7 Voix
- Boillot Hervé : 7 Voix
- Altmeyer Antonia : 7 Voix

Mrs Perrey Eric, Boillot Hervé et Mme Altmeyer Antonia élus au 1<sup>er</sup> tour.

**Secrétaire de séance**

- 1. Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent**
- 2. Rapport des commissions**
- 3. Rapport des SIVUS**
- 4. Désignation du correspondant Défense de la commune**
- 5. Achat de panneaux de signalisation pour les feux**
- 6. Désignation du membre de la CIID**
- 7. Participation Francas : Vacances musicales**
- 8. Désignation du référent Ambroisie**
- 9. Adhésion aux Communes Forestières**
- 10. Formation des élus**
- 11. Questions et informations diverses**

M. le Maire exprime le souhait de présenter en point 2 un sujet complémentaire portant sur la désignation d'un représentant du Conseil à la CLECT, demandant une délibération du Conseil. Le Conseil accepte à l'unanimité cet ajout. Les points 2 à 11 de la convocation seront traités dans les paragraphes 3 à 12.

**Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.  
Antonia Altmeyer est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**1. Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent**

Sur demande de M. le Maire, aucune remarque ni question n'est soulevée par le Conseil qui approuve, à l'unanimité, le projet de Procès-Verbal du 20 avril 2026.



## **2. Désignation du représentant à la CLECT**

### Délibération D2026-06-01

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner au sein du Conseil Municipal un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

La CLECT est chargée :

- De l'évaluation des charges transférées (collecte et validation des données, calcul du coût net des transferts, etc.),
- De rédiger un rapport d'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique,
- De rédiger un rapport lors de la révision du montant des attributions de compensation versées aux communes membres, en application des 1° bis et 5°-1-a du V de l'article 1609 nonies C du CGI. Dans ce cas le rapport de la CLECT constitue un simple document préparatoire. Il ne vaut pas avis conforme,
- De donner éventuellement un avis en amont de la présentation du rapport du Président de Pays de Montbéliard Agglomération à l'assemblée délibérante sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences.

Mme Marie-Pierre Klinguer est la seule candidate.

Mme Marie-Pierre Klinguer est élue à l'unanimité, représentante de Saint-Julien-Lès-Montbéliard au sein de la CLECT de PMA.

## **3. Rapport des commissions**

### Commission travaux :

- ✓ Demande de devis pour la grille du puit et réactualisation du devis pour la réfection de la rue du Temple,
- ✓ Les travaux au cimetière vont être réalisés très prochainement,
- ✓ Les travaux de l'escalier de la Mairie sont programmés pour septembre / octobre.

### Commission Informations :

- ✓ Une brève a été distribuée aux habitants début mai,
- ✓ Une proposition de questionnaire à destination des habitants est présentée et acceptée par le Conseil Municipal. Elle sera distribuée prochainement.

### Commission des révisions des listes électorales :

- ✓ Marie-Pierre Klinguer : représentante en tant que conseillère municipale,
- ✓ Serge Luniaud : représentant du Tribunal Judiciaire,
- ✓ Barbara Muller : représentante de l'Administration.

### Commission bois :

Une vente aux enchères de bois sur pieds de résineux aura lieu le 10 juin 2026.



#### **4. Rapport des SIVUS**

SIVU de la Baumette : un devis pour réparer la tondeuse a été demandé.

#### **5. Désignation du correspondant Défense de la commune**

##### Délibération D2026-06-02

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-25,
- Vu les circulaires du 26 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2006 et 27 janvier 2004 relatives aux Correspondants Défense,
- Vu l'instruction ministérielle n°282 du 8 janvier 2009 du Ministère de la Défense,
- Considérant que la fonction de Correspondant Défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité,
- Considérant que chaque commune est ainsi appelée à désigner un Correspondant Défense parmi les membres du Conseil Municipal,
- Considérant qu'en raison des élections municipales du 15 mars 2026 procédant au renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la nouvelle désignation du Correspondant Défense,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner, comme délégué de la commune :

Correspondant : Dominique Moine

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Dominique Moine en tant que Correspondant Défense.

#### **6. Achat de panneaux de signalisation pour les feux**

##### Délibération D2026-06-03

M. le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de l'entreprise SARL SNM (Signalisation Nouvelle de Marquage) portant sur des panneaux de signalisation pour les feux de récompense.

Le premier devis concerne l'achat de 2 panneaux autorisation pour cyclistes » type M12f qui seront fixés sur les feux de récompense, cette signalisation leur donne la possibilité à un feu de circulation d'aller tout droit alors que le feu est rouge tout en cédant le passage à tous les autres usagers.

Le coût de la prestation s'élève à 158 € HT soit 189,60 € TTC.

Le deuxième devis porte sur la fourniture de 2 panneaux « Avancer jusqu'au feu » afin de faciliter le déclenchement des feux de récompense.

Le coût de ce devis représente 132,50 € HT soit 159 € TTC.

Après l'exposé de M. le Maire entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de valider les deux devis, le premier étant de 158 € HT soit 189,60 € TTC pour les panneaux « autorisation pour cyclistes » type M12f et le deuxième pour un montant de 132,50 € HT soit 159 € TTC pour les panneaux « Avancer jusqu'au feu » et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



## **7. Désignation du membre de la CIID**

### Délibération D2026-06-04

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650 A du Code Général des Impôts, dans chaque EPCI à fiscalité propre unique comme PMA, une Commission Intercommunale des Impôts Direct (CIID) doit être instituée.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation visant à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans un secteur d'évaluation.

La CIID est composée de 11 membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal.

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, dans les deux mois suivant le renouvellement général de l'organe délibérant de l'EPCI, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition des communes membres.

Chaque commissaire doit remplir les conditions suivantes :

- Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de ses droits civils,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- Être familiarisée avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,

Mme Marie-Pierre Klinguer se propose candidate en tant que titulaire pour faire partie de la CIID,

Informations pour cette candidature :

Nom : Berger épouse Klinguer,

Prénom : Marie-Pierre,

Date de naissance : 15/10/1982,

Lieu de naissance : Montbéliard,

Adresse : 40 Grande Rue – 25550 – Saint-Julien-Lès-Montbéliard,

Profession : Consultante en résolution de conflit,

Assujettissement aux impositions directes locales : oui,

Membre du Conseil Municipal : oui,

Adresse mail : [mp.klinguer25@gmail.com](mailto:mp.klinguer25@gmail.com),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition de candidature de Mme Marie-Pierre Klinguer pour être membre titulaire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.



## 8. Participation Francas : Vacances Musicales

### Délibération D2026-06-05

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation des Francas pour le centre de loisirs vacances musicales de cet été.

Depuis plusieurs années, l'association organise un centre de loisirs dont la thématique est musicale avec l'accueil d'environ 150 enfants instrumentalistes de différents harmonies et écoles de musique de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard.

Si chacun reconnaît l'originalité de cette formule de centre de loisirs, il n'en demeure pas moins que le coût reste élevé pour certaines familles à revenus modestes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Décide**, à l'unanimité, de participer à hauteur de 15 % des dépenses engagées pour participation des enfants de Saint-Julien-Lès-Montbéliard aux « Vacances Musicales 2026 ». Le montant sera déduit par les Francas sur la facture présentée aux parents et la commune remboursera les Francas sur présentation d'une facture.

## 9. Désignation du référent Ambroisie

### Délibération D2026-06-06

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral rend la prévention et la lutte contre l'ambroisie obligatoire. Il convient de désigner un référent ambroisie au sein du Conseil.

Ce référent aura pour mission :

- De participer à la surveillance de l'ambroisie et faciliter son repérage sur le territoire,
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de l'ambroisie (obligation de moyen à et pour détruire la plante avant sa prolifération),
- Veiller à la mise en œuvre de ces mesures pour le domaine public et privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la candidature de M. Eric Perrey en tant que « référent ambroisie ».

## 10. Adhésion aux Communes Forestières

### Délibération D2026-06-07

Monsieur Eric Perrey, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente au Conseil Municipal les différents services proposés de l'Association des Communes Forestières :

- Défendre les communes propriétaires de forêt,
- Offrir des formations gratuites afin de faciliter les décisions des conseils municipaux,
- Une analyse cadastrale permettant d'identifier les biens sans maître des communes adhérentes,
- Un kit à disposition des adhérents pour organiser l'affouage,
- Un service en ligne pour accéder à de nombreux documents,
- Des plaquettes d'information sur la forêt, sur le bois,
- Un service de question en ligne pour avoir des réponses appropriées dans la limite des compétences de l'Association.



Après l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à l'Association des Communes Forestières pour l'année 2026.

## **11. Formation des élus**

### Délibération D2026-06-08

La formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

A noter, les organismes de formations doivent être agréés, et, conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus (500€).
- De prendre en charge la formation des élus selon les principes suivants :
  - choix d'organismes de formations agréés ;
  - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
  - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
  - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- De prévoir chaque année selon les capacités budgétaires, l'enveloppe financière prévue à cet effet
- D'annexer au compte administratif un tableau récapitulatif des formations des élus financées par la commune

## **12. Questions et informations diverses**

Les rats sont de plus en plus présents dans le village. Stéphane Pétrequin va solliciter les gardes champêtres,

Prochain concert au temple le 16 juin prochain,

Le 13 juillet : organisation du repas en commun autour du lavoir,

Prochaines journées du patrimoine seront organisées les 19 et 20 septembre et Serge

Luniaud proposera des conférences sur la taille de pierre les 2 après midi.

L'ensemble des sujets ayant été épuisés, M. le Maire clos le Conseil à 22h20.



## **Conseil Municipal du 5 juin 2026**

### **Liste des délibérations**

Selon l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

<b>Délibérations</b>	<b>Libellé</b>
D2026-06-01	Désignation du représentant à la CLECT
D2026-06-02	Désignation du correspondant défense à la commune
D2026-06-03	Achat de panneaux de signalisation pour les feux
D2026-06-04	Désignation du membre de la CIID
D2026-06-05	Participation Francas / Vacances Musicales
D2026-06-06	Désignation du référent Ambroisie
D2026-06-07	Adhésion Communes Forestières
D2026-06-08	Formation des élus

Fait à Saint-Julien-Lès-Montbéliard, le mardi 9 juin 2026

Le Maire  
Stéphane Pétrequin

La Secrétaire  
Antonia Altmeyer